

DOSSIER

PETITES EXPLOITATIONS Une ri



chasse ignorée

Les petites exploitations, longtemps qualifiées de « non professionnelles », sont exclues de la principale base de données alimentant les débats sur la Pac. *La France agricole* leur consacre dix pages parce qu'elles le valent bien.

Comment les pouvoirs publics prennent-ils le pouls de l'agriculture ? En grande partie grâce aux remontées d'informations issues des comptabilités des exploitations. C'est le rôle du Réseau d'information comptable agricole (Rica). Le ministère de l'Agriculture précise qu'il permet « d'analyser les revenus [des fermes] et leur diversité », et « d'évaluer et simuler l'impact des politiques agricoles ». L'observatoire des prix et des marges, par exemple, s'appuie sur le Rica. C'est sur lui aussi que se base le diagnostic de 130 pages présenté au Conseil supérieur d'orientation de l'agriculture, qui alimentera les débats sur le plan stratégique national dans la prochaine Pac.

En bref, dès qu'on parle d'économie agricole en France, on extrapole à partir de ce réseau.

Or, ce dernier fournit des renseignements incomplets, pour ne pas dire carrément biaisés. Conformément au règlement européen, il ne couvre que les exploitations ayant une certaine dimension économique, soit les moyennes et grandes.

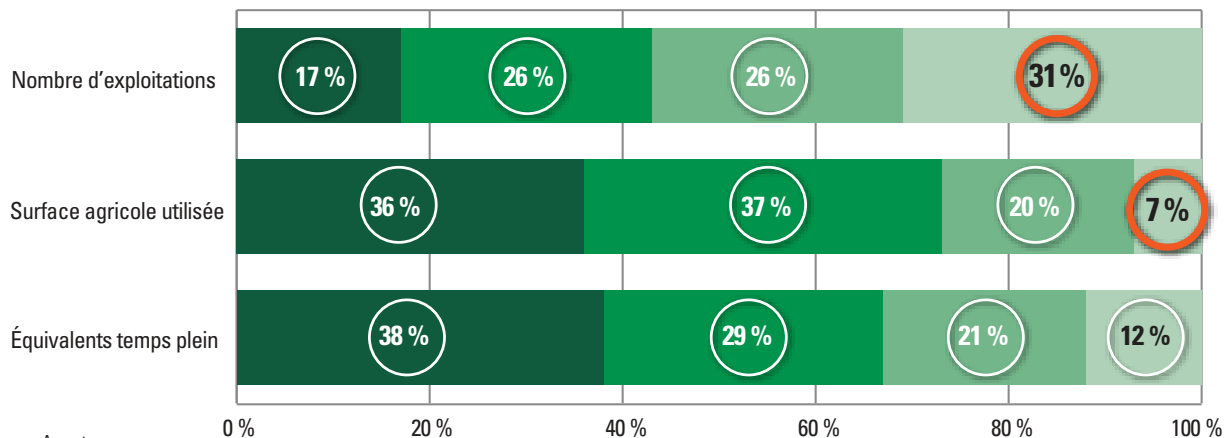
Toutes les petites structures sont ainsi exclues des principales bases de données censées éclairer les politiques agricoles, en France comme en Europe. Sur quel critère ? Leur faible production, estimée par leur surface et leur cheptel. Une production brute qui n'a rien à voir avec la création de valeur ajoutée, et qui reflète très mal le potentiel écono-

mique de nombreuses petites fermes. Ces dernières représentent encore un tiers des exploitations agricoles de France métropolitaine (et bien plus ailleurs en Europe). Sont-elles insignifiantes, au point de justifier leur non-prise en compte par les politiques ? Sont-elles toutes « non professionnelles », comme on les a longtemps étiquetées ? Ou peuvent-elles incarner aussi d'autres types d'agriculture professionnelle, qui s'en sortent sans économies d'échelle et sans débouchés à l'export ? Nous sommes partis à la rencontre de ces agriculteurs français, qui composent une facette méconnue du secteur. Et prouvent que ce n'est pas la taille qui compte !

PAR BÉRENGÈRE LAFEUILLE

31 % des petites exploitations sur 7 % des surfaces agricoles

Taille économique des exploitations : ● Très grande ● Grande (hors très grande) ● Moyenne ● Petite



Source : Agreste

Six idées reçues sur les petites fermes

Les petites exploitations sont très peu étudiées. Elles méritent pourtant d'être connues et reconnues.

Elles n'ont que quelques hectares ou quelques animaux. Si peu, qu'on les disait « non professionnelles ». Ce terme a été remplacé en 2010 par celui de « petites exploitations », par opposition aux « moyennes et grandes ». La distinction officielle entre ces catégories est claire : en dessous d'une certaine surface ou d'un certain nombre d'animaux, on est « petit » (lire Repères, p. 61). Parce qu'elles sont ainsi classées, elles sont rarement incluses dans les études, enquêtes et autres observatoires. Elles représentent pourtant près d'un tiers des exploitations agricoles de France métropolitaine et ne collent pas toujours aux clichés que l'on s'en fait.

1. ELLES VONT DISPARAÎTRE

FAUX. Les petites exploitations diminuent au même rythme que les moyennes, avec une chute de 4 % de leurs effectifs par an, entre 2010 et 2016 (1). Seules les grandes structures ont progressé, jusqu'à constituer la catégorie principale : 42 % des fermes françaises.

Mais les petites, plus nombreuses que les moyennes, représentaient toujours 31,4 % de celles de France métropolitaine en 2016. Elles sont même majoritaires dans les départements d'outre-mer (68 % pour un tiers de la SAU).

Les petites affichent aussi une plus forte dynamique de renouvellement, comme l'a observé la chercheuse Pauline Lecole, de SupAgro Montpellier, auteure d'une thèse sur le sujet en 2017. « En France métropolitaine, un quart des petites exploitations agricoles recensées en 2010 avait moins de dix ans, contre 21 % pour les moyennes et grandes. Les agriculteurs installés entre 2000 et 2010 étaient en moyenne plus jeunes et plus orientés vers les circuits courts, la bio et la diversification. » Le renouvellement des petites fermes semble donc, en grande partie, porté par ceux qui ont l'intention de durer.

2. ELLES NE SONT QU'UN COMPLÉMENT D'ACTIVITÉ

PAS TOUJOURS. Le recensement de 2010 affichait environ 43 000 chefs d'exploitation à titre exclusif, soit un quart des petites exploitations. Le reste se divisait à parts égales entre pluriactifs (passant un temps variable au sein de l'exploitation) et retraités.

3. ELLES NE SONT PAS PROFESSIONNELLES

INEXACT. Selon Pauline Lecole, la pratique de l'agriculture comme hobby est minoritaire. Son travail révèle que plus de la moitié des petites structures (soit 17 % des exploitations agricoles françaises) sont détenues par des agriculteurs actifs qui y travaillent à temps partiel ou complet, avec l'objectif de sortir un revenu. Les retraités, de leur côté, sont surreprésentés dans deux types de fermes : celles dédiées à l'autoconsommation (8 % des petites) et celles qui visent avant tout à préserver un patrimoine familial (31 % des petites).

4. ELLES SONT FARFELUES

PAS FORCÉMENT. Permaculture, élevage d'escargots, lait de jument... Certains candidats à l'installation sur de

UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE SOUS-ÉVALUÉ

Les petites exploitations, au sens de la statistique officielle, sont celles qui affichent moins de 25 000 € de production brute standard (PBS). « Cependant, ce critère estime le potentiel de production uniquement sur la base des surfaces et du nombre d'animaux, valorisés au prix brut, explique Maurice Desriers, ancien du service "statistique et prospective" du ministère de l'Agriculture. Les activités de diversification comme l'agritourisme, la transformation et la valorisation en vente directe ne sont pas prises en compte. Ainsi, en classant les exploitations sur la base de la PBS, on sous-estime leur potentiel économique. » Par exemple, un éleveur transformant le lait de dix vaches pour vendre ses fromages en direct affichera la même PBS qu'un autre livrant le lait de dix vaches en circuit standard. Mais tous deux n'auront pas le même chiffre d'affaires. Les petites structures misent justement souvent sur la diversification pour s'en sortir.

petites surfaces portent des projets assez innovants. Petite surface et faibles capitaux obligent, ils cherchent un créneau à haute valorisation. Ce qui ne signifie pas qu'il leur manque les qualités professionnelles classiques (diplômes, technicité).

Les productions atypiques sont toutefois loin d'y être majoritaires. C'est dans l'orientation des grandes cultures qu'elles sont les plus nombreuses, suivies par les ovins et autres herbivores (petits ruminants, équidés), les bovins viande et la viticulture. Elles représentent même 70 % des élevages d'ovins et autres herbivores et plus d'un tiers de ceux de bovins allaitants français. Hébergeant peu d'effectifs chacune, elles détenaient ensemble 10 % du cheptel ovin national et 6 % de celui de vaches allaitantes en 2013.

5. ELLES NE SONT PAS VIABLES

FAUX. L'objectif de rentabilité n'est, certes, pas le même pour un retraité, un

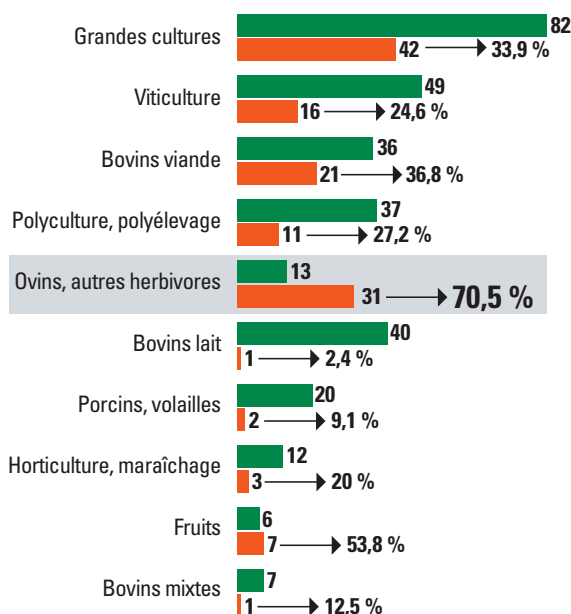
Les petites exploitations détenaient, ensemble, 10 % du cheptel ovin national en 2013.

B. Lafaille



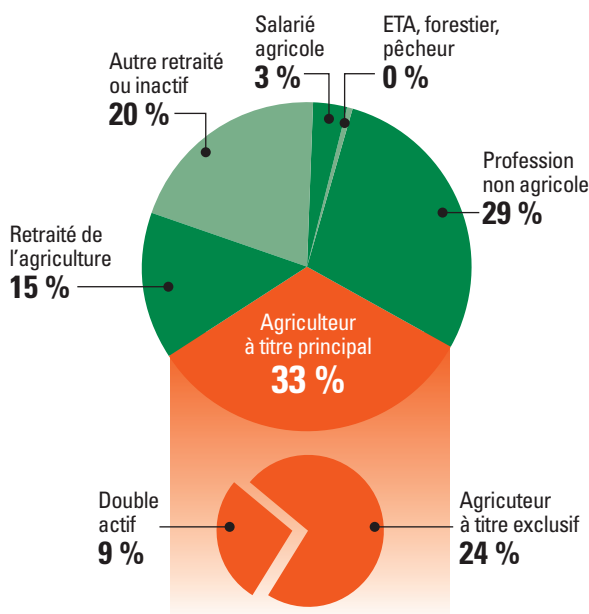
Des petites exploitations très représentées en élevage herbivore extensif

Nombre d'exploitations par orientation technico-économique en 2016 en milliers : ● Moyennes et grandes ● Petites



Un tiers des chefs d'exploitation est agriculteur à titre principal

Activité principale des chefs d'exploitation sur les petites exploitations (2010)



pluriactif et un chef d'exploitation à titre exclusif. Parmi les petites fermes cherchant à développer une activité rémunératrice, rien ne montre qu'il y ait davantage d'échecs que dans les grandes.

« Il n'existe pas de suivi économique, rappelle Pauline Lecole, mais, entre les recensements agricoles de 2000 et 2010, on voit que des petites exploitations ont perduré sans changer de modèle économique. On peut faire l'hypothèse que ces modèles sont durables. Je l'ai vérifié par des enquêtes de terrain : elles sont nombreuses à être viables sur le long terme. »

Elles misent souvent sur la diversification et une bonne valorisation de leurs produits. En 2010, elles tiraient en moyenne 59 % de leur chiffre d'affaires des circuits courts (contre 37 % pour les moyennes et grandes fermes), et 46 % des activités de diversification (27 % pour les moyennes et grandes). Ancrées dans le local, avec de faibles volumes à écouler, elles sont également moins soumises aux aléas du marché.

Autre facteur de bonne santé : leur endettement est plutôt limité.

6. ELLES NE SERVENT À RIEN

FAUX. Elles ne pèsent que 3 % de la production brute nationale, mais cela ne reflète pas la valeur créée (lire l'encadré p. 60). Hélas, on ne sait pas mesurer la contribution des petites fermes à la création de richesses en France.

En revanche, on peut évaluer leur contribution à l'emploi. En 2016, elles représentaient 12 % du volume total de travail agricole (en équivalent temps plein ou unité de travail annuel - UTA), sur 7 % de la SAU. Les grandes structures employaient 67 % des UTA sur 73 % de la SAU. C'est clair : on embauche davantage de monde sur 1 000 ha de petites fermes que sur 1 000 ha de grandes.

Que se passerait-il si elles disparaissaient, fusionnées ou absorbées par de plus grandes ? Elles y créeraient des emplois, mais il y aurait une perte globale de 7 à 9 % des UTA, selon la simulation réalisée par Pauline Lecole (2).

REPÈRES

Une petite exploitation agricole, c'est, par exemple, un maximum de : 18 ha de blé en Picardie ou 26 ha en Aquitaine ; ou 10 vaches laitières ; ou 47 chèvres ; ou 1 700 poules pondeuses.

Sur le plan environnemental, « les petites exploitations ne sont pas plus souvent en bio, a relevé l'auteur de la thèse. Mais elles ont en moyenne une part plus importante de SAU sans phytos. » Soit parce qu'elles ont moins d'objectifs de rentabilité (retraités par exemple), soit par éthique. « Souvent, les candidats à l'installation sur des microfermes veulent produire sans polluer, avec pas ou peu de phytos, et peu de pétrole », constatent les réseaux Gab et Civam, qui accompagnent ce type de projets.

Elles remplissent, en tout cas, un rôle majeur dans l'aménagement du territoire, par leur nombre et leur maillage dense. Elles créent du lien social et entretiennent le paysage, tout en offrant des habitats diversifiés pour la biodiversité. Et ce, même lorsqu'elles sont dirigées par un pluriactif ou un retraité. Tout ça, en coûtant très peu d'argent public : 2 500 € d'aides Pac par petite exploitation en moyenne en 2010.

(1) Dernières statistiques disponibles : recensement agricole de 2010, enquêtes « structure » de 2013 et 2016.

(2) Les retraités ne sont pas retranchés, mais ils représentent assez peu d'UTA car ils passent en moyenne moins d'un quart de temps à la ferme.

Des agriculteurs bien dans leurs bottes

Les petites fermes misent beaucoup sur l'autonomie et la création de valeur.

Sérieusement, au XXI^e siècle en France métropolitaine, il y a des fermes qui n'ont que 10 vaches, ou 15 ha de céréales, ou 5 000 m² de légumes ? Oui.

Et des agriculteurs en vivent ? Oui. Sans rien à côté ? Dans certains cas, oui.

Pour la majorité des « petites exploitations » (1), l'activité agricole vient en complément d'un autre travail ou de la retraite. Mais pour un tiers, c'est elle (et son prolongement éventuel : transformation, accueil...) qui génère la majorité du revenu du chef d'exploitation, et la totalité, dans les trois quarts des cas.

Les petits modèles affichent d'ailleurs une attractivité qui n'a rien à envier aux

moyennes et grandes fermes. « On voit de plus en plus de porteurs de projet voulant s'installer sur de petites structures, témoigne Romain Vugier, du réseau des Civam normands. Ils viennent rarement du milieu agricole et la difficulté à trouver du foncier les incite à se tourner vers des microfermes. Bon nombre se lancent en production végétale, d'autres avec des ateliers d'animaux qui comptent quelques dizaines de brebis laitières ou cinq cents poules pondeuses bio. »

Un équilibre à trouver

Certaines productions spécifiques, valorisées en vente directe, permettent de dégager un salaire sur de très petites surfaces : maraîchage, plantes à parfum, escargots... Beaucoup ont cependant besoin de conserver une seconde activité à l'extérieur ou d'en développer une dans le prolongement de la ferme.

« Certains finissent par lâcher leur tra-

vail extérieur lorsqu'ils ont atteint un volume d'activité agricole suffisant, constate l'animateur. Mais l'équilibre économique est parfois long à trouver. Il peut être atteint en développant une idée dans le prolongement de la microferme : toujours plus de projets associent un élevage et de l'accueil pédagogique ou de la médiation animale. »

Ces activités sont juridiquement rattachées à l'entreprise agricole, si les animaux utilisés sont ceux de la ferme. Elles peuvent permettre d'atteindre le volume nécessaire pour être affilié à la MSA comme chef d'exploitation. Cette affiliation apporte, outre une couverture sociale, la reconnaissance du travail agricole. Elle est utile, notamment dans la quête de foncier, et indispensable pour demander la DJA (qu'ils sont une minorité à obtenir).

Plusieurs débutent cependant comme cotisants solidaires à la MSA. Parce qu'ils n'exploitent pas une sur- ●●●



Stéphane Leitenberger

Vivre du maraîchage sur 5 000 m²

En maraîchage, une microferme compte moins d'un hectare. Dans la Sarthe, Frédéric Jouin, maraîcher dans ce type de structure (1 ha pour 2 UTH) et technicien au Gab (groupement des agriculteurs biologiques) 72, observe une moyenne de 5 000 à 6 000 m². « L'investissement va de 30 000 €, s'il y a déjà du bâti et un accès à l'eau, jusqu'à 80 000 €. Il y a peu de mécanisation, voire aucune : certains gèrent les adventices par occultation avec une bâche. La vente en circuits courts pose rarement des problèmes, vu les faibles volumes et la forte demande. Le facteur limitant est la capacité à produire. Il ne faut donc pas hésiter à investir dans l'irrigation et dans des serres tunnel. »

Faiblement mécanisées, ces exploitations sont peu compétitives en légumes de plein champ : mieux vaut aller sur des produits à forte valeur ajoutée récoltés à la main. « Plus d'un tiers ont le Smic, un quart moins, et les autres plus de 1 500 €, observe-t-il. Mais les trois à cinq premières années sont vraiment difficiles. »

En Rhône-Alpes, une étude de la chambre d'agriculture sur seize microfermes maraîchères, en 2016, montre que leur chiffre d'affaires moyen (4 €/m²) est supérieur à celui des structures bio de 2 à 5 ha, mais leur coût de production aussi (2,37 €/m²). Elles dégagent un EBE moyen de 2 134 €/1 000 m². Toutefois, beaucoup recourent à de la main-d'œuvre gratuite (stagiaires, woofers...), pour 500 h/an en moyenne. Or, en la payant 12 €/h, le coût de production grimperait à 3,13 €/m² et l'EBE chuterait à 1 371 €/1 000 m². Le problème de main-d'œuvre est central dans ce secteur. « Beaucoup de microfermes sont en phase de lancement, explique Frédéric Jouin. La main-d'œuvre gratuite peut être un coup de pouce avant de salarier quelqu'un pour épauler ou remplacer le chef d'exploitation. »



Stéphane Pourrat, paysan-boulangier bio (Aubenasson, Drôme), 9 ha de céréales et 6 brebis

« *Au démarrage, on passe pour des charlatans* »

Pour Stéphane, l'agriculture était un rêve mis de côté. Après une première carrière, il passe les diplômes requis et s'installe en maraîchage bio en 2009 sur 3 000 m². Il travaille alors à temps plein mais ne sort que 500 € de salaire et ne cotise pas à la MSA. Quand il trouve des terres, il arrête le maraîchage. Il s'installe avec la DJA en 2011 sur 14 ha, comme paysan-boulangier bio.

« Pour s'en sortir, on dit qu'il faut vendre 150 kg de pain par semaine », indique-t-il. Il s'y est tenu pendant six ans, avec deux fournées hebdomadaires, deux journées de travail de 4 h 30 à 17 h. Il a, depuis, perdu 5 ha et laissé sa fournée du mardi à un collègue. « Avec 9 ha, je ne suis plus chef d'exploitation mais cotisant solidaire. Je ne sors plus que 600 € par mois. Je pourrais récupérer d'autres terres à cultiver, mais je préfère me dégager du temps. » Un temps vite occupé par le jardin potager, le petit verger et les six brebis. « On me prête des hectares

d'herbe : j'attends que cela s'officialise pour augmenter mon cheptel. Avec trente mères, je pourrais fumer mes terres. Pour l'instant, la fourniture d'azote repose sur l'effet précédent. L'agriculteur qui me loue les terres les inclut dans ses rotations. » Sur ces 9 ha tournants, éparpillés en parcelles de 6 000 à 7 000 m², il sème du petit épeautre, du seigle et des variétés anciennes de blé. « Leur rendement est faible : 20 q/ha en moyenne, alors que les céréaliers bio d'ici obtiennent de 45 à 50 q/ha. Mais pour la qualité des farines, c'est incomparable. »

Ses 80 kg de pains sont vendus en livraison, épiceries et magasin de producteurs à 4,80 €/kg. S'y ajoute un peu de vente de farine et de paille. Avec le salaire extérieur de sa compagne, le foyer vit pour l'instant avec 2 000 € mensuels, dont 500 € remboursent les emprunts pour les bâtiments. Un choix assumé et cohérent avec de faibles dépenses : la maison auto-construite en paille réclame peu de

chauffage et l'essentiel de l'alimentation est autoproduit : légumes, viande, pain... Le moulin (acheté d'occasion à 6 000 €) est partagé avec trois collègues, tout comme le fournil (25 000 €) et le décortiqueur pour le petit épeautre. « J'ai un tracteur de 50 ch, un vibroculteur, un broyeur, une faucheuse et une andaineuse. Je ne laboure pas. Je sème à la main, ce qui prend une demi-journée par hectare. Pour le foin, on s'entraide avec un voisin. La moisson est déléguée. » Ses aides se limitent à 3 500 € de crédit d'impôt à la bio. Les droits à paiement de base (DPB) qu'il touchait se sont arrêtés sans explication « mais c'était une somme ridicule. » **Les agriculteurs ne l'ont pas tout de suite pris au sérieux, lui et les autres néopaysans installés sur des minifermes.** « Au départ, on passe pour des charlatans. Puis on montre qu'on vit bien, ça fait réfléchir. Le magasin ouvert il y a deux ans avec 48 producteurs a aussi facilité les échanges. »



Cathy et Christian Zanardi (Tréminis, Isère), 5 vaches et 12 chèvres laitières, une basse-cour, 15 ha de prairie, 5 ha de blé-orge-luzerne, 2 000 m² de légumes de plein champ, un potager, un gîte (5 chambres) et de l'accueil social à la ferme

« Nous avons développé la ferme à partir de rien »

Pour trouver le gîte et la ferme de Cathy et Christian, on suit les pancartes Accueil paysan. Ils nous attendent, mi-amusés mi-agacés d'être devenus « à la mode ».

« Ouvert toute l'année, le gîte dépend de l'activité agricole : tout ce que l'on sert est produit à la ferme, présente Cathy. Tout ce que mangent nos animaux aussi. » Elle et son mari cultivent 20 ha. Dont 15 de prairie, très morcelés : « Dans certaines parcelles, on fait une demi-botte de foin ! » Ils ont aussi 2 000 m² de légumes de plein champ, un grand potager, quelques canards, poules, coqs, oies, lapins, 5 vaches et 12 chèvres, dont le lait est transformé en fromages. Des troupeaux « si petits qu'ils sont presque une extension de la famille. » Les vaches sont d'autant plus familières qu'elles étaient traitées à la main jusqu'à l'achat d'une machine à traire, il y a trois ans. Du coup, elles finissent leur vie en ferme pédagogique. « On s'était dit qu'on les mangerait, mais après les avoir côtoyées durant

des années, c'est dur... », reconnaît Cathy. L'exploitation, conduite « comme en bio », s'est développée autour du gîte, ouvert il y a trente ans. L'objectif premier a toujours été de fournir ce dernier. Les fromages sont aussi vendus dans les épiceries locales et à la ferme, qui accueille régulièrement des groupes de visiteurs, notamment en situation de handicap.

« On est partis de rien. On s'est installés sans DJA. On a acquis progressivement un bâtiment, du foncier en location, du matériel. On a construit la fromagerie », se rappelle Christian. Le tout sans aucun emprunt. « Les banques ne voulaient pas nous prêter, on était trop atypiques. »

La diversité des productions implique d'avoir du matériel pour les semis, le foin, les pommes de terre... Peu de matériel est mutualisé : il faudrait des voisins plus nombreux et proches. Ils voient la pluralité comme un atout : l'assurance d'équilibrer les comptes sur la durée. Rapporté au temps de travail, le revenu

n'est « pas énorme mais on mange à notre faim, on n'est pas endettés et on part en vacances », sourit Christian. « Comme on a de toutes petites productions, on échange avec nos collègues sans être en concurrence », souligne aussi Cathy. Qui rêve tout haut : « Si tout le monde vivait à deux sur 20 ha, les campagnes seraient plus vivantes. »

Pour les contrôles, ni l'Agence de services et de paiement (ASP) ni les services sanitaires (pour les fromages) ne les oublient. Lors d'un contrôle de surface, une bande de quelques mètres a été retirée dans chaque parcelle. Pour récupérer les droits à paiement de base (DPB) perdus, il fallait faire des démarches administratives. Vu la faible somme en jeu, ils ont laissé tomber. Leurs aides Pac remboursent approximativement la cotisation MSA. Quant aux aides du plan loup, ils n'en touchent aucune : il faut détenir au moins 25 chèvres. Comme si le prédateur comptait les bêtes avant d'attaquer.

●●● face suffisante, qu'ils déclarent moins de 1200 h par an ou qu'ils dégagent moins de 800 Smic horaires par an. Ce statut est parfois temporaire, dans le cadre d'une installation progressive. Il ne coûte pas cher en cotisation (217 € en moyenne en 2017), mais ne donne presque aucun droit : pas de couverture sociale (maladie, retraite), pas de droit de vote aux élections professionnelles. Le cotisant solidaire contribue toutefois au fonds Vivea et accède donc aux formations financées.

Situations choisies

De nombreuses petites exploitations restent toutefois durablement sous les seuils d'affiliation. En enquêtant pour sa thèse, Pauline Lecole (2) a constaté que cette situation n'était pas forcément subie. Certains y trouvent leur compte parce que cela ne leur coûte pas cher et qu'ils bénéficient, par ailleurs, d'une couverture sociale, par exemple grâce à une double activité ou au conjoint.

La maîtrise des coûts et de l'endettement est souvent au cœur de leur stratégie. Soucieuses de leur autonomie, les petites fermes recourent largement à l'autofinancement. Mais si besoin, Romain Vugier relève que « les banques suivent assez facilement » sur les projets de microfermes accompagnés par le réseau. Il faut dire que les investissements sont modestes : entre 20 000 et 80 000 €, sans foncier ni maison d'habitation. Pour des montants plus élevés, comme avec des terres et du bâti, le problème se corse. « Vu le peu de références existant sur ces petits modèles, les banquiers analysent surtout le profil de l'emprunteur et sa capacité à répondre au marché. Il faut être convaincant. »

Chacun ses objectifs

Ces agriculteurs gagnent-ils ensuite correctement leur vie ? En l'absence de statistiques économiques nationales, il faut se contenter des rares données disponibles. On observe que des fermes de petite dimension perdurent d'un recensement à l'autre. On en rencontre, sur le terrain, qui tournent bien. Et les réseaux qui les soutiennent (Civam, Terre de liens, etc.) voient se développer des projets rentables.

« Les agriculteurs n'ont pas tous le même objectif, insiste Frédéric Jouin, technicien au Gab 72. Certains s'instal-

lent après une carrière où ils gagnaient 3 000 € mais se satisfont d'un Smic, car ils sont propriétaires de leur maison et n'ont pas d'emprunts à rembourser. » Il constate aussi que le salaire n'est pas toujours la priorité dans les projets de micromaraîchage bio qu'il suit. Certains choix relèvent davantage de motivations éthiques, voire esthétiques, qu'économiques : se passer de phyto (sans se certifier AB), délaissé le tracteur, planter des arbres... Une éthique aussi présente dans les petits élevages, où, par exemple, de vieilles vaches partent « en retraite » plutôt qu'à l'abattoir. Une partie de ces paysans préfère également gagner moins mais dégager du

temps. Lequel est parfois réinvesti dans des productions autoconsommées.

Si les petites fermes ont la cote, sont-elles pour autant transmissibles ? Lors de l'enquête « structure » de 2013, les plus de 55 ans à la tête de ces exploitations apparaissaient assez pessimistes. Seuls 26 % déclaraient que celles-ci allaient perdurer (contre 45 % pour les plus grandes) et 24,5 % pensaient qu'elles iraient vers un agrandissement ou disparaîtraient (contre 13 %). Du point de vue de nombreux porteurs de projet, ils détiennent pourtant un trésor...

(1) Au sens de la statistique officielle, donc avec une production brute standard (PBS) < 25 000 €.

(2) AgroSup Montpellier.

Les fermes urbaines : des « petites exploitations » vraiment à part

Elles produisent des légumes ou des fruits sur de minuscules surfaces, abritent des ruches, voire élèvent quelques animaux : les fermes urbaines sont-elles des exploitations agricoles comme les autres ? Rarement. « Elles ont souvent le statut d'association, peu celui d'entreprise, observe Anne-Cécile Daniel, coordinatrice de l'Afaup (1). Les agriculteurs urbains ne sont pas forcément non plus affiliés à la MSA. Quand ils le sont, c'est sou-

vent sous le statut de cotisant solidaire, et grâce à une activité de paysagiste. Car, pour la plupart, la vente de produits agricoles pèse moins de 50 % de leur chiffre d'affaires. »

En effet, les microfermes urbaines utilisent souvent l'activité agricole comme support pour créer du lien, végétaliser les villes et sensibiliser les citadins aux questions alimentaires. Avec de faibles volumes de production, et sans aide de la Pac, elles trouvent

d'autres sources de rémunération : formations, cours de yoga, organisation de concerts... « Mais elles ont un pied dans l'agriculture, souligne Anne-Cécile Daniel. Les agriculteurs urbains, même s'ils ne sont pas issus du milieu, ont souvent une formation agricole et peuvent être de vrais relais d'information sur les problématiques du secteur auprès du grand public. »

(1) Association française de l'agriculture urbaine professionnelle.



Cécile Faimali

Des modèles peu soutenus

Les grandes structures sont davantage aidées que les petites, mais les règles sont les mêmes pour toutes.

Avec une Pac qui octroie la plupart des aides en fonction du nombre d'hectares ou d'animaux, les petites structures sont pénalisées. Dans sa thèse, Pauline Lecole (1) relève que les petites touchaient, en 2010, 2 500 € par exploitation, contre 26 500 € pour les moyennes et grandes. Même leurs montants à l'hectare étaient plus faibles : en moyenne 250 €, contre 340 €. Beaucoup de petites fermes n'emploient pas quelqu'un à plein temps. « Mais

ramené au nombre de travailleurs, elles sont trois fois moins aidées, avec 4 100 € par équivalent temps plein, contre 12 700 € pour les autres, souligne Pauline Lecole. C'est plus difficile à justifier. »

SOUS LES PLANCHERS

En plus de percevoir peu de droits à paiement de base (DPB), elles atteignent rarement les effectifs seuils pour prétendre aux aides couplées en élevage. Pauline Lecole estimait que 31 % des petites structures orientées dans ce secteur sont exclues d'une ou plusieurs de ces aides. Les planchers s'appliquent aussi pour le plan loup.

Les soutiens du second pilier ne sont pas forcément plus accessibles. Pour les aides à l'investissement, des montants planchers sont souvent imposés, écartant les projets de petite envergure. Les MAEC ne sont *a priori* pas excluant.

Mais leur lourdeur administrative, qui rebute déjà les exploitations moyennes, les rend inattractives pour de très petites surfaces. De fait, les petites n'étaient que 8 % à en avoir souscrit en 2010, contre 23 % des moyennes et grandes.

La très grande majorité des installations se fait sans DJA. La limite d'âge est atteinte ou leur chiffre d'affaires prévisionnel est trop faible. Certains porteurs de projet font le choix de ne pas la demander, pour ne rien avoir à justifier, voire à rembourser dans les années qui viennent. Les installations non éligibles à la DJA peuvent décrocher des aides régionales. Leurs montants, très variables d'un bout à l'autre de l'Hexagone, sont toutefois beaucoup plus modestes. Inutile de préciser que le fait d'être moins aidées n'exonère les petites fermes d'aucune obligation ni contrôle.

(1) AgroSup Montpellier.

B. Luféville



Julie Letessier
(Trouville-la-Haule, Normandie), 3 juments, transformation du lait en savon

« Un projet adapté au foncier »

Fabriquer du savon au lait de jument : est-ce du ressort de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat ? « J'ai navigué entre les trois chambres, se souvient Julie Letessier. Mais comme je produis le lait, c'est celle d'agriculture qui est compétente. » Elle a obtenu son numéro de Siret cet été, après quelques phases de découragement. « Le réseau Civam m'a toutefois beaucoup aidée et confortée dans l'idée qu'un projet de petite envergure peut être rentable. »

Au départ, elle voyait plus grand... La difficulté d'accéder au foncier a eu raison de son intention de ferme équestre. Elle élève donc trois juments shetland, une race miniature adaptée aux « petites parcelles biscornues », qu'elle a fini par acquérir — 3,5 ha en propriété et autant en prêt informel. Traire une jument n'est pas une sinécure. « On le fait trois fois par jour, cinq jours sur sept, sur six mois maximum, et on tire 1,5 l en pic de lactation. L'opération dure une demi-heure mais il y a beaucoup de manipulation autour pour gérer le poulain et éviter le stress qui fait cailler le lait... » L'essai, l'an dernier, a été concluant : « En trayant une seule jument pendant trois mois, j'ai fabriqué 9 000 savons. Mon prévisionnel table sur 3 000 vendus la première année : j'ai de la marge. » Elle aimerait aussi, dès l'an prochain si possible, acheter d'autres animaux et accueillir du public.

La jeune femme est aujourd'hui double active. En plus d'un salaire, son travail extérieur lui apporte la couverture sociale que son statut de cotisante solidaire ne lui offre pas. Cette activité dans l'animation lui plaît suffisamment pour qu'elle souhaite y garder un pied. Mais elle sera agricultrice à titre principal au plus tard dans les trois ans : c'était l'une des conditions pour obtenir l'aide « Impulsion installation », proposée par la Région Normandie. « Celle-ci est plafonnée à 5 000 €, alors que la DJA s'élève à 25 000 €, compare Julie. Mais je ne voulais pas m'engager avec la DJA, car si mes chiffres s'éloignent du prévisionnel, je devrai rembourser. Or, j'ai très peu de références pour faire des calculs. »



Violaine Calcoen en cours d'installation (Méteren, Nord),
15 brebis laitières (objectif 35), en transformation et vente directe

« Pour être viable, on ne doit pas imiter les gros »

Violaine n'est pas issue du milieu agricole, mais a travaillé dix ans en élevage ovin laitier, notamment dans les Alpes.

Trois ans après avoir entamé les démarches d'installation et passé un BPREA en agriculture bio, elle est revenue sur ses terres natales du Nord. Le foncier y est rare et cher. Pour faire ses yaourts et fromages, une troupe hors-sol aurait suffi : « Si on a assez de brebis, il n'y a pas de surface minimum pour être affilié à la MSA. Mais c'était loin de mon projet. » La jeune agricultrice a démarré il y a un an. Des voisins lui ont mis à disposition des pâtures inutilisées et des amis ont partagé leur atelier de transformation, à 12 km de là. « C'est grâce à des rencontres que j'ai pu commencer. Ici, on est peu nombreux en élevage, en bio, et en transformation : cela crée des liens. » Avec quinze brebis, son élevage ne fait d'ombre à personne...

« Heureusement que j'ai un petit troupeau, sourit-elle, car je passe du temps à le déplacer entre les parcelles qui sont

éparpillées. » Les pâtures prêtées, qui ne recevaient aucun traitement, ont été certifiées bio directement. Elles ont suffi à nourrir les bêtes cette année, mais il en faudra davantage pour porter le troupeau à trente-cinq brebis.

Avec la transformation et la vente directe, l'activité sera suffisante pour être affiliée comme chef d'exploitation à la MSA. Son statut actuel de cotisante solidaire ne lui donne ni couverture sociale, ni droit de vote aux élections professionnelles. « C'est un "statut-tremplin" pour démarrer mon activité, commencer à vendre ma petite production et continuer à me former », apprécie Violaine. Pour le moment, elle cumule le travail à la ferme et un mi-temps salarié, partagé entre une fromagerie et un jardin pédagogique. À terme, elle prévoit de sortir un Smic en étant à temps plein sur l'exploitation.

Ses calculs ne tablent sur aucune aide de la Pac. Elle restera de toutes façons sous les seuils pour les aides ovines et

n'a aucune visibilité sur le foncier (pour l'instant, le prêt informel ne donne droit à aucun droit à paiement de base - DPB). Le seul coup de pouce prévu est la DJA. « Le chiffre d'affaires prévisionnel est suffisant pour y prétendre. Je dois finaliser mon installation d'ici un an. Ensuite, j'espère atteindre trente-cinq brebis en deux ou trois ans. »

L'accroissement du cheptel se fera en interne. « Je vise un maximum d'autonomie et un minimum d'investissement : c'est la condition pour qu'un petit projet soit viable, assure-t-elle. Les petits ne doivent pas chercher à imiter les gros. » Il faudra quand même investir : le bâtiment actuel autoconstruit ne suffira pas et il faudra une fromagerie sur place.

Et les débouchés ? « C'est le point sur lequel je ne m'inquiète pas, précise-elle. Il y a une demande en hausse et très peu d'offre locale pour les produits laitiers de brebis, surtout bio. » Sa production ne suffira pas à inonder le marché...